

Document: EB 2013/LOT/P.11
Agenda: 25 octobre 2013
Date: 2013
Distribution: Publique
Original: Anglais

F



Ouvrer pour que les
populations rurales pauvres
se libèrent de la pauvreté

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République islamique d'Afghanistan pour le Programme d'appui à la microfinance rurale et au secteur de l'élevage

Note pour les représentants au Conseil d'administration

Responsables:

Questions techniques:

Matteo Marchisio

Chargé de programme de pays
téléphone: +39 06 5459 2862
courriel: m.marchisio@ifad.org

Transmission des documents:

Deirdre McGrenra

Chef du Bureau des organes
directeurs
téléphone: +39 06 5459 2374
courriel: gb_office@ifad.org

Pour: **Approbation**

Recommandation d'approbation

Le Conseil d'administration est invité à approuver la recommandation relative à la proposition de financement supplémentaire en faveur de la République islamique d'Afghanistan pour le Programme d'appui à la microfinance rurale et au secteur de l'élevage, telle qu'elle figure au paragraphe 17.

Mémoire du Président

Proposition de financement supplémentaire en faveur de la République islamique d'Afghanistan pour le Programme d'appui à la microfinance rurale et au secteur de l'élevage

I. Contexte

1. Le Programme d'appui à la microfinance rurale et au secteur de l'élevage (RMLSP) a été approuvé par le Conseil d'administration du FIDA le 30 avril 2009. Le coût total de ce programme est de 26,12 millions d'USD. La contribution, sous forme de don, du FIDA s'élève à 16 millions de DTS (soit 23,62 millions d'USD à la date de l'approbation du don). L'accord de don en faveur du programme est entré en vigueur le 24 août 2009. La date d'achèvement du programme est actuellement prévue pour le 30 septembre 2014 et la date de clôture du don pour le 31 mars 2015. Un examen à mi-parcours a été conduit du 16 au 30 avril 2012. Le RMLSP est le premier programme financé par le FIDA en Afghanistan.
2. Le principal objectif du programme est de donner aux petits exploitants, aux propriétaires de bétail et à ceux qui souhaitent se livrer à l'élevage – en particulier les femmes, les ménages dirigés par une femme, les insolubles et les Kuchis (éleveurs nomades) – un accès durable à des services microfinanciers et à des paquets zootechniques appropriés ainsi que les compétences nécessaires pour se lancer dans de nouvelles activités économiques fondées sur l'élevage, plus productives ou plus rentables. Le programme comprend les trois composantes suivantes: microfinance rurale; appui au secteur de l'élevage; et gestion et coordination du programme.

II. État d'avancement

3. D'après la dernière mission de supervision (3-16 mai 2013), l'évaluation globale du programme est jugée satisfaisante. L'état d'avancement matériel est satisfaisant : la plupart des objectifs du projet sont en bonne voie de réalisation et seront vraisemblablement atteints d'ici à la fin du programme (voire, dans certains cas, dépassés). L'impact sur le terrain est visible. Le retour des bénéficiaires est positif, et il existe une demande pour la poursuite et l'expansion du programme. Le programme a généré un certain nombre d'innovations/bonnes pratiques, et présente des possibilités de reproduction à plus grande échelle. Le taux de décaissement global était de 73% au 30 septembre 2013.

III. Justification et raison d'être du financement supplémentaire

4. La principale justification du financement supplémentaire réside dans le fait que le programme, dont l'exécution est jugée satisfaisante, offre une plateforme solidement établie pour la diffusion et l'expansion, avec un bon rapport coût-efficacité, des résultats, innovations et bonnes pratiques qu'il a engendrés. D'après les conclusions des dernières missions de supervision, il existe une demande pour la poursuite et l'expansion des activités du programme ainsi que des possibilités de reproduction à plus grande échelle.
5. L'octroi du financement supplémentaire sera assorti d'une prorogation de deux ans des dates d'achèvement du programme et de clôture du don. La principale justification de cette prorogation est que, selon la dernière mission de supervision, la soutenabilité des activités menées et des institutions bénéficiaires après l'achèvement du programme n'est pas dénuée de risques. Il a été recommandé en conséquence que le programme soit axé sur la consolidation des résultats obtenus jusqu'ici, sur le renforcement des capacités et sur le transfert de la responsabilité de l'exécution aux agences gouvernementales et aux organisations bénéficiaires. Or, la consolidation des résultats et le transfert des responsabilités prendront plus de temps qu'il n'avait été prévu lors de la conception du programme. En raison des incertitudes tenant à la situation sécuritaire dans le pays à l'époque de la conception (2008) et du fait que le FIDA ne bénéficiait d'aucune expérience précédente dans le pays, il avait été initialement décidé d'opter pour un calendrier d'exécution plus court que de coutume, c'est-à-dire d'une durée de trois ans seulement, ensuite portée à quatre ans sur la recommandation de l'examen à mi-parcours. En conséquence, la proposition visant à proroger la date d'achèvement afin d'accorder suffisamment de temps à la consolidation des institutions et des investissements, et au transfert progressif des responsabilités au gouvernement et aux organisations bénéficiaires, est justifiable.

IV. Proposition de financement supplémentaire sous forme de don

6. Le financement supplémentaire proposé pour le programme servira à atteindre les deux objectifs suivants: i) consolidation des activités existantes afin d'en assurer la durabilité; et ii) reproduction à plus grande échelle des activités couronnées de succès par une diffusion et une expansion géographique accrues. Plus précisément, ce financement supplémentaire servira à reproduire à plus grande échelle les produits relatifs au crédit agricole, le ciblage des personnes extrêmement pauvres et, sous réserve que certains objectifs soient atteints, le financement d'un crédit-bail conforme à la Charia au titre de la composante relative à la microfinance rurale. Il financera aussi la consolidation des activités des sous-composantes production laitière intégrée, services vétérinaires, aviculture familiale, et élevage de chèvres laitières. Les approches prometteuses développées dans le cadre des sous-composantes services vétérinaires et aviculture familiale (composante appui au secteur de l'élevage) seront également reproduites à plus grande échelle. Le financement supplémentaire soutiendra en outre le fonctionnement de l'unité de coordination du programme (UCP) au cours de la prorogation de deux ans (traitements, voyages et dépenses de fonctionnement, formation du personnel du gouvernement et de l'UCP, achats de quelques biens limités) ainsi que le renforcement continu des capacités du Ministère de l'agriculture, de l'irrigation et de l'élevage (MAIL) aux niveaux central et provincial.
7. Les activités du programme ne s'étendront pas à de nouvelles provinces, mais elles engloberont de nouveaux villages/nouvelles communautés dans les districts déjà ciblés. On estime que quelque 15 178 ménages de plus (soit environ 91 068 personnes) bénéficieront des activités soutenues par le financement

supplémentaire. Globalement, le rapport coût-bénéfice du financement supplémentaire sera de l'ordre de 395 USD par ménage.

8. Les dispositions actuelles en matière d'exécution demeureront en place durant la prorogation. Ainsi, le programme sera géré par une UCP hébergée au sein du MAIL, tandis que des prestataires de services internationaux exécuteront les activités des composantes comme suit: la composante microfinance rurale sera mise en œuvre par le Mécanisme d'appui aux micro-investissements en Afghanistan (MISFA) et les sous-composantes production laitière intégrée, services vétérinaires et élevage de chèvres laitières seront exécutées, respectivement, par l'Organisation des Nations Unies pour l'alimentation et l'agriculture (FAO), le Comité néerlandais pour l'Afghanistan et le Centre international de recherches agricoles dans les zones arides (ICARDA). Toutefois, durant la prorogation, les prestataires de services réduiront progressivement leur engagement, transférant au fur et à mesure les responsabilités de l'exécution et de la gestion aux organisations bénéficiaires et aux institutions gouvernementales, aux niveaux tant central et provincial qu'à celui du district. Conformément à cette stratégie de transfert graduel des responsabilités aux organisations bénéficiaires, la responsabilité de l'exécution et de la gestion de la sous-composante aviculture familiale passera de la FAO à l'Union du développement de l'élevage de Balkh. Cette Union, à laquelle la FAO a fait appel en qualité de partenaire local d'exécution de cette sous-composante, a démontré qu'elle disposait de compétences suffisantes pour exécuter directement les activités concernées.

V. Gestion financière et passation des marchés

9. La qualité de la gestion financière du programme en cours a obtenu la note 3 lors de la dernière mission de supervision. Si la budgétisation et les flux de fonds ne présentaient pas de problèmes particuliers, certaines faiblesses ont été décelées dans les domaines de la comptabilité financière et des rapports. Les mesures correctives élaborées pour y remédier sont en cours d'exécution. La structure de l'UCP/MAIL est exposée à un risque jugé moyen, et un certain nombre de recommandations issues de la dernière mission de supervision (mai 2013) sont en cours d'application. La structure est actuellement renforcée par la mise en place au niveau du programme d'un logiciel de comptabilité approprié et par le recrutement d'un spécialiste de la gestion financière afin de renforcer de manière générale la gestion et l'organisation administratives ainsi que les compétences du personnel. L'unité de passation des marchés dispose d'effectifs suffisants, la loi afghane relative à la passation des marchés (élaborée avec l'assistance de la Banque mondiale) est appliquée et, en cas de divergences avec les directives du FIDA en matière de passation des marchés des projets, ces dernières prévaudront.
10. **Flux de fonds.** Le financement supplémentaire du FIDA sera viré au compte spécial géré par le Ministère des finances conformément aux dispositions existantes.
11. **Audits.** Les états financiers annuels du programme seront audités par des cabinets d'audit privés accrédités dans le pays. Les audits exécutés ces dernières années ont été jugés plutôt satisfaisants. Le Bureau d'audit suprême, considéré comme jouissant de l'indépendance voulue, manque de personnel et a un emploi du temps trop chargé pour s'occuper des projets financés par le FIDA.

VI. Coût, financement et cofinancement du programme

12. Avec le financement supplémentaire, la contribution du FIDA au programme passera de 16 millions de DTS à 19,91 millions de DTS (soit l'équivalent d'environ 30,50 millions d'USD au total, au 30 septembre 2013). Le financement proposé entre dans l'allocation totale attribuée à l'Afghanistan pour la période 2013-2015.

13. Compte tenu de la décision du MISFA de contribuer à la mise en œuvre de la composante microfinance rurale pour un montant de 1,1 million d'USD en fournissant l'équivalent de la contribution financière du FIDA aux produits de crédit agricole ainsi que les ressources nécessaires pour reproduire à plus grande échelle les produits de crédit-bail conformes à la Charia, le coût total du programme passera de 26,1 millions d'USD à 33,1 millions d'USD.
14. La variation des montants alloués aux catégories de dépenses initiales mentionnées dans l'accord de financement est récapitulée dans les deux tableaux ci-dessous et sera indiquée dans l'annexe 2 de l'accord de financement modifié.

Tableau 1

Financement supplémentaire ventilé conformément aux catégories de dépenses existantes

<i>Catégorie</i>	<i>Allocation initiale (DTS)</i>	<i>Réallocation EMP* (DTS)</i>	<i>Financement supplémentaire (DTS)</i>	<i>Nouvelle allocation (DTS)</i>
1. Microfinance rurale (composante 1)	6 000 000	5 330 000	1 130 000	6 460 000
2. Appui au secteur de l'élevage (composante 2)				
2.1 Production laitière intégrée (sous-composante 2.1)	2 385 000	2 865 000	460 000	3 325 000
2.2 Services vétérinaires (sous-composante 2.2)	1 800 000	2 410 000	990 000	3 400 000
2.3 Aviculture familiale (sous-composante 2.3)	685 000	685 000	590 000	1 275 000
2.4 Élevage de chèvres laitières (sous-composante 2.4)	835 000	1 375 000	390 000	1 765 000
3. Coordination du programme (composante 3)				
Biens et équipement	150 000	150 000	-	150 000
Assistance technique, services de consultants et études	560 000	585 000	-	585 000
Formation et ateliers	435 000	435 000	-	435 000
Traitements, voyages et dépenses de fonctionnement	340 000	650 000	350 000	1 000 000
4. Mécanisme de financement spécial	1 355 000	575 000	-	-
5. Fonds non alloués pour les composantes 2 et 3	1 455 000	940 000	-	940 000
Total	16 000 000	16 000 000	3 910 000	19 910 000

* EMP: examen à mi-parcours.

Tableau 2

Financement supplémentaire ventilé conformément aux nouvelles catégories de dépenses de Flexcube

<i>Catégorie</i>	<i>Financement supplémentaire (USD)</i>	<i>Financement supplémentaire (DTS)</i>
Dons et subventions	1 738 556	1 130 000
Services de consultants 1 – Assistance technique (2.1)	700 000	450 000
Services de consultants 2 – Assistance technique (2.2)	1 517 777	990 000
Services de consultants 3 – Assistance technique (2.3)	900 001	590 000
Services de consultants 4 – Assistance technique (2.4)	600 000	390 000
Traitements et indemnités	543 159	360 000
Total	5 999 493	3 910 000

VII. Modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de financement

15. Sous réserve de l'approbation du Conseil d'administration, l'accord de financement en vigueur sera modifié afin de prendre en compte le financement supplémentaire. Sur la base des modifications qu'il est proposé d'apporter à l'accord de don, il sera nécessaire de revoir l'allocation du financement accordé par le FIDA afin d'y inclure ces ressources supplémentaires octroyées sous forme de don. La zone d'intervention, les objectifs, la stratégie, les groupes cibles et les modalités d'exécution du programme resteront tels qu'ils figurent dans le rapport publié à la fin de la phase de conception du programme et dans l'accord de don. Les dispositions fiduciaires figurant dans le rapport précité, dans l'accord de don et le manuel d'exécution du programme au sujet des flux de fonds, de la passation des marchés et des modalités contractuelles, des audits et de l'établissement des rapports restent inchangées et s'appliqueront aux ressources additionnelles.
16. Les principales modifications apportées à l'accord de financement sont les suivantes: i) octroi d'un financement supplémentaire; ii) réallocation des ressources provenant du don entre les différentes catégories de dépenses; iii) dispositions en matière d'exécution, concernant en particulier les modalités contractuelles avec le prestataire de services chargé de l'exécution de la sous-composante aviculture familiale; et iv) prorogation de deux ans des dates d'achèvement du programme et de clôture du don, au 30 septembre 2016 et au 31 mars 2017, respectivement.

VIII. Recommandation

17. Je recommande que le Conseil d'administration approuve le financement supplémentaire proposé en adoptant la résolution suivante:

DÉCIDE: que le Fonds accordera à la République islamique d'Afghanistan un don supplémentaire, libellé en diverses monnaies, d'un montant équivalant à trois millions neuf cent dix mille droits de tirage spéciaux (3 910 000 DTS), qui sera régi par des modalités et conditions conformes en substance aux modalités et conditions indiquées dans le présent rapport.

Le Président
Kanayo F. Nwanze